

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

6^{ème} RALLYE VHC DU FLORIVAL

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 10 février 2020
Ouverture des engagements : Lundi 10 février 2020
Clôture des engagements : Lundi 23 mars 2020
Parution du road-book : Samedi 28 mars 2020 : Garage de la Vallée - Gunsbach
Vendredi 3 avril 2020 : Garage de la Vallée – Gunsbach
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 28 mars 2020 de 9h à 19h
et le vendredi 3 avril 2020 de 9h à 19h
Vérifications Administratives : Vendredi 3 avril 2020 de 18h à 21h Parking Mahle Behr à Rouffach.....
Samedi 4 avril de 7h à 9h parking Mahle Behr à Rouffach
Vérifications Techniques : Vendredi 3 avril 2020 de 18h15 à 21h15 Parking Mahle Behr à Rouffach.....
Samedi 4 avril de 7h15 à 9h15 parking Mahle Behr à Rouffach.....
Heure de mise en place du parc de départ Samedi 4 avril de 7h30 à 8h30 parking Mahle Behr à Rouffach
1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Samedi 4 avril 2020 Ancien Hotel de ville Rouffach à 9h
Publication des équipages admis au départ : Samedi 4 avril 2020 Parking Mahle Behr à 9h45
Briefing écrit des pilotes remis lors des vérifications administratives.....
Départ de : Rouffach parking Mahle Behr samedi 4 avril à 10h
Publication des résultats partiels : Parc de Regroupement/Assistance Parking Mahle Behr à Rouffach
Arrivée du 1^{er} concurrent Parking Mahle Behr à 17h54
Vérifications finales : Garage Sauter – ZI Est – 68250 Rouffach
Publication des résultats du rallye : Samedi 4 avril 2020, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.....
Remise des prix : Samedi 4 avril 2020 – Parking Mahle Behr

La remise des prix aura lieu avant l'ouverture du Parc Fermé d'Arrivée

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Plaine de l'III organise le 6^{ème} Rallye régional VHC du Florival une épreuve automobile Régionale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

6^{ème} RALLYE VHC DU FLORIVAL

Le présent règlement a été visé par la Ligue Grand Est du Sport Automobile sous le n° 1 en date du 02/01/2020
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n°34 en date du 02/01/2020

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale si épreuve de doublure ou :
Président : WINKLER Gérard
Membres : Tous les membres de l'ASA Plaine de l'III et de l'Ecurie Sport Auto Lefebvre
Secrétariat de l'épreuve : ASA Plaine de l'III
Adresse : 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ
Téléphone : 03.89.76.28.25
e-mail : asapi0318@orange.fr
Permanence du Rallye : Ancien Hôtel de Ville Rouffach
Téléphone : 06.87.14.63.88
Dates, horaires : Samedi 4 avril 2020 de 6h à la fin du rallye

Organisateur technique

Nom : Ecurie Sport Auto Lefebvre
Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Commissaires sportifs :	- Président	M. Michel LEONATE	licence n°	7497
	- Membre	M. Gabriel GIANOLIO	licence n°	7760
	- Membre	M. Albert SCHAERRER	licence n°	1561
Directeur de Course :		M. Charly ZUMSTEG	licence n°	166987
Commissaire Technique Responsable :		M. Christian BONIN	licence n°	
Chargés des Relations avec les Concurrents :		Mme Fabienne SCHOLLER	licence n°	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 6^{ème} Rallye VHC du Florival compte pour le championnat de la Ligue Grand Est des Rallyes VHC

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages consulteront sur le site de l'ASA Plaine de l'III <http://www.asapi0318.com> (rubrique Rallye du Florival) leur confirmation d'engagement.

Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 3 avril 2020 de 18h à 21h et le samedi 4 avril 2020 de 7h à 9h.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 3 avril 2020 de 18h15 à 21h15 et le samedi 4 avril 2020 de 7h à 9h15.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Sauter

Adresse : ZI Est -68250 ROUFFACH

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN et (la photocopie de la 1^{ère} page du PTH) de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 6^{ème} rallye vhc du Florival doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 23 mars 2020.

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 2, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition.

Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum tout support confondu.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et **J2 (de 1947 à 1990)** titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

S'il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHC partiront en premier.

Le 6^{ème} Rallye VHC du Florival représente un parcours de 151,7 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,9 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1, 2, 3 Chez Bouvi

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.1 : Rallye de doublure VHRS et Moderne

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.5. DUREE. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 28 mars 2020 de 9h à 19h

Vendredi 3 avril 2020 de 9h à 19h

Rappel : le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents classés seront récompensés.

Elle aura lieu le samedi 4 avril 2020 à l'arrivée des concurrents.

En cas d'épreuve de doublure, la distribution des prix pourra avoir lieu avant celle de l'épreuve moderne.